

REGLEMENT INTERIEUR
A RETOURNER AVEC LA FICHE
D'INSCRIPTION

Le Règlement Intérieur a pour but de définir les modalités de **FONCTIONNEMENT DU TRANSPORT SCOLAIRE** du Collège de BRANNE, organisé par le SYNDICAT INTERCOMMUNAL.

ARTICLE 1 : *les inscriptions seront faites en Mairie de SAINT QUENTIN DE BARON, chaque année, obligatoirement avant le 30 Juin.*

ARTICLE 2 : Les familles s'engagent à inscrire leur(s) enfant(s) pour l'année scolaire.
Le montant annuel de la participation des familles est délibéré chaque année scolaire

Le règlement se fait en totalité à l'inscription par chèque à l'ordre du Trésor Public ou en espèce.

ARTICLE 3 : le règlement intérieur applicable aux réseaux TransGironde est consultable et téléchargeable sur [http://transgironde.gironde.fr/ftp/FR documents/Règlement-Départemental-TransGironde CG33.pdf](http://transgironde.gironde.fr/ftp/FR_documents/Règlement-Départemental-TransGironde CG33.pdf).

ARTICLE 4 : Les élèves, *non encore inscrits aux services de transport scolaire*, qui ne sont pas en conformité avec la carte scolaire ne seront pas prioritaires. Le caractère effectif de leur inscription leur sera signifié dans la mesure des places disponibles.

ARTICLE 5 : Les élèves sont tenus d'observer les consignes de sécurité **remises lors de l'inscription.**

ARTICLE 6 : En cas de **comportement dangereux** ou **perturbateur**, le conducteur signale les faits en question à l'organisateur du circuit. Celui-ci prévient sans délai le chef de l'établissement scolaire intéressé et engage éventuellement la mise en œuvre de l'une des sanctions prévues à l'article 7.

ARTICLE 7 : Les sanctions sont les suivantes :

- avertissement adressé aux parents ou à l'élève majeur par l'organisateur.
- Exclusion **temporaire ou définitive du transport** prononcée par l'organisateur après avis du Chef d'Etablissement.

ARTICLE 8 : Aucun passager ne pourra monter ou descendre du bus en dehors des arrêts du circuit, autorisés par le Conseil Départemental.

ARTICLE 9 : *En faisant inscrire leurs enfants, les familles s'engagent à faire respecter le présent règlement.*

La Présidente

Stéphanie DUPUY

Lu et approuvé

Date : ____/____/____

L'élève

Le représentant légal